

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 5 juillet 2017

Le 5 juillet 2017 à 18h10, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Mme Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Patrick ARNOUX ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Antoine DI CIACCIO ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Magali GIOVANNANGELI ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; France LEROY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Hélène LUNETTA ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Patrick PIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Vincent RUSCONI ; Mohammed SALEM ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maurice CAPEL représenté par Muriel HENRY
Pierre COULOMB représenté par Sylvia BARTHELEMY
Laurent COLOMBANI représenté par Léo MOURNAUD
Bernard DESTROST représenté par France LEROY
Sylvie FANEGO représentée par Monique RAVEL
Daniel FONTAINE représenté par Magali GIOVANNANGELI
Julie GABRIEL représentée par Pascal AGOSTINI
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA
Stéphanie HARKANE représentée par Patrick ARNOUX
David MASCARELLI représenté par Alain BOUTBOUL
Robert MIECHAMP représenté par Raymond ROCCHIA
Geneviève MORFIN représentée par Hélène TRIC
Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET
Giovanni SCHIPANI représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI
Serge PEROTTINO représenté par Madeleine VAICBOURDT
Jeannine LEVASSEUR représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

Etait absente Madame :

Joëlle MELIN

CT4/050717/22

Sur le rapport de Michel LAN

Budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Affectation des résultats de l'exercice 2016 du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170705-CT4-050717-22- DE Date de télétransmission : 18/07/2017 Date de réception préfecture : 18/07/2017
--

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes des budgets annexes de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ont été approuvés par le vote du compte administratif le 18 mai 2017.

Il a permis d'une part, de dégager les résultats de la section de fonctionnement ainsi que les soldes d'exécution de la section d'investissement déterminés après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris aux budgets supplémentaires de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M40, M49, M52 consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2015		Résultat de clôture de la section de fonctionnement	Résultat de clôture de la section d'investissement	Reste à réaliser en recettes	Reste à réaliser en dépenses	Part affectée à l'investissement	Solde à reporter au fonctionnement
	Fonctionnement	Investissement						
ASSAINISSEMENT	505 173,13	4 692 424,16	2 285 014,29	1 438 145,22	2 609 169,00	3 223 000,48	0,00	2 285 014,29
TOM	1 020 558,65	-716 565,71	500 287,53	-202 889,86	0,00	0,00	240 000,00	260 287,53
AMENAGEMENT	7 210,66	-186 701,24	7 210,66	293 496,77	0,00	283 806,29	0,00	7 210,66
PICASSO	94 300,72	0,00	94 300,72	0,00	0,00	0,00	0,00	94 300,72
RESEAU DE CHALEUR URBAIN	1 546,68	-326 362,25	15 601,71	-86 414,52	336 121,00	148 314,46	0,00	15 601,71

Au vu de qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 portant élection du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La saisine du Conseil de la Métropole du 28 juin 2017.

Où le rapport ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à l'affectation de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de Traitement des Ordures Ménagères :

Traitement des ordures ménagères :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 500.287,53 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 202.889,86 euros. Une dotation complémentaire en réserve est constituée à hauteur de 37.110,14 euros.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-22-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 240.000 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 260.287,53 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 202.889,96 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Article 2 :

De donner un avis favorable, comme suit, aux résultats de l'exercice 2016 pour les budgets annexes de l'Assainissement, des Opérations d'aménagement, de l'exposition Picasso et du Réseau de Chaleur Urbain.

Assainissement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2.285.014,29 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

Le résultat d'investissement de 1.438.145,22 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 3.223.000,48 euros et en recettes de 2.609.169 euros, à un montant de 824.313,74 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1.438.145,22 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 7.210,66 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

Le résultat d'investissement de 293.496,77 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 283.806,29 euros, à un montant de 9.690,48 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 293.496,77 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Exposition Picasso :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 94.300,72 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un résultat de clôture nul.

Réseau de Chaleur urbain :

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 15.601,71 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

Le résultat d'investissement de -86.414,52 euros, s'établit après correction des restes à réaliser en dépenses de 148.314,36 euros et en recettes de 336.121 euros, à un montant de 101.392,12 euros. Il n'y a donc pas lieu d'affecter l'excédent de fonctionnement.

La section d'investissement présente un déficit de clôture de 86.414,52 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme

La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-22-DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170705-CT4-050717-22-
DE
Date de télétransmission : 18/07/2017
Date de réception préfecture : 18/07/2017